



PROCES VERBAL

Conseil communautaire
du jeudi 9 juillet 2020

Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Combléssac

Gouen

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séguin

Saint-Senoux

Val d'Anast

Ordre du jour

- Election du Président,
- Détermination du nombre de Vice-Présidents,
- Election des Vice-présidents,
- Lecture de la Charte de l' élu local.

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 2 juillet 2020, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le 9 juillet 2020 dans la salle du Rotz, 10 rue du Rotz, à Val d'Anast à 18h30, sous la présidence de M. Joël SIELLER.

Présents : Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Emilie BERNARDIN-CORBES, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Marie-Claire BRAULT, Stéphane DAVID, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Nathalie DREAN, Valérie DUVAL, Joël GARCIA, Séverine GRIMAULT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Yves INIZAN, Jacques LARRAY, Didier LE CHENECHAL, Antinea LECLERC, Benoît LE COZ, Véronique LE DUC, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Xavier LEMEUNIER, Anne-Laure LEMOINE, Christian LEPRETRE, Loïc MAILLET, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Magali POISSON-VANNIER, Hugues RAFFEGEAU, Pierre-Yves REBOUX, Jean-Michel RELEXANS, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Jean-Paul RIU, Philippe SALAUN, Norbert SAULNIER, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Hermine TOFFOLETTI, Jean-Claude TROCHET et Françoise UGUET.

Pouvoirs : Daniel LEPORT donne pouvoir à Michèle MOTEL,
Thérèse PLANCHENAULT donne pouvoir à Marcel DIVET

Secrétaire de séance : Philippe SALAUN

Nombre de délégués :

En exercice : 52

Présents : 50

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 0

Jean-Marc	MALDONADO	GUIPRY-MESSAC
Jean-Philippe	MEHU	GUICHEN
José	MERCIER	BOVEL
Marie-Thérèse	MONVOISIN	SAINT-SEGLIN
Roger	MORAZIN	LA CHAPELLE-BOUEXIC
Michèle	MOTEL	GUICHEN
Béatrice	PIERROT	BAULON
Thérèse	PLANCHENAUT	GUIPRY-MESSAC
Magali	POISSON-VANNIER	GOVEN
Hugues	RAFFEGEAU	LES BRULAIS
Pierre-Yves	REBOUX	VAL D'ANAST
Christophe	RICAUD	COMBLESSAC
Florence	RIGAUD	MERNEL
Philippe	SALAÛN	GUICHEN
Norbert	SAULNIER	GOVEN
Joël	SIELLER	GUICHEN
Jean	SZOT	GUIGNEN
Mickaël	TANGUY	GOVEN
Hermine	TOFFOLETTI	GUICHEN
Jean-Claude	TROCHET	VAL D'ANAST
Françoise	UGUET	GUIGNEN
Christophe	VERON	BAULON

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge, en vertu de l'article L. 5211-9 du CGCT.

Monsieur Joël Sieller, doyen d'âge, prend la présidence.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 50 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée par l'article 3 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 est respectée.

Au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (Article L. 5211-1 et L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Philippe Salaün est désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

Installation des conseillers communautaires

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joël Sieller, Président sortant, qui déclare les membres du conseil communautaire cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions :

Sylvie	AGAESSE	GOVEN
Michel	ALIAGA	VAL D'ANAST
Thierry	BEAUJOUAN	GUIPRY-MESSAC
Emilie	BERNARDIN-CORBES	LA CHAPELLE-BOUEXIC
Patrick	BERTIN	LOHEAC
Laurence	BIENNE	GUICHEN
Émilie	BOUCHARD	GUIPRY-MESSAC
Isabelle	BRANTONNE	VAL D'ANAST
Marie-Claire	BRAULT	SAINT MALO DE PHILY
Dominique	DELAMARRE	GUICHEN
Marcel	DIVET	GUIPRY-MESSAC
Nathalie	DREAN	GOVEN
Valérie	DUVAL	BOURG DES COMPTES
Joël	GARCIA	GUIGNEN
Séverine	GRIMAULT	BAULON
Pascal	GUERRO	LOUTHEHEL
Madeleine	GUILLONET	GUIPRY-MESSAC
Jean-Yves	INIZAN	MERNEL
Jacques	LARRAY	BOURG DES COMPTES
Didier	LE CHENECHAL	LASSY
Benoit	LE COZ	SAINT SENOUX
Véronique	LE DUC	LASSY
Antinéa	LECLERC	SAINT SENOUX
Evelyne	LEFEUVRE	GUIGNEN
Yannick	LEGOURD	BOURG DES COMPTES
Xavier	LEMEUNIER	SAINT MALO DE PHILY
Anne-Laure	LEMOINE	GUICHEN
Daniel	LEPORT	GUICHEN
Christian	LEPRÊTRE	BOURG DES COMPTES
Loïc	MAILLET	GUIPRY-MESSAC

Projets de délibération du Conseil Communautaire

2020-04-118 – Election du Président

Par application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Par application de l'article L.5211-2 et L 2122-7 du CGCT, l'élection du Président a lieu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

1^{er} tour :

Sont candidats : Joël SIELLER et Thierry BEAUJOUAN.....

Joël Sieller expose les motifs de sa candidature.

Thierry Beaujouan expose les motifs de sa candidature.

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Candidats	Nombre de voix
Joël SIELLER	28
Thierry BEAUJOUAN	24

Monsieur Joël SIELLER est élu Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

2020-04-119 – Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau

Vu l'arrêté préfectoral n° 35-2019-10-28-002, en date du 28 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant soit 10 Vice-Présidents maximum pour Vallons de Haute Bretagne Communauté ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif soit le nombre de quinze ;

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- **Fixer le nombre de vice-présidents à 12**

2020-04-120 – Election des Vice-Présidents

L'élection des Vice-présidents est identique à celle du Président. Par application de l'article L. 2122-7 du CGCT, l'élection des Vice-présidents a lieu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. Le scrutin de liste n'est pas applicable. Il n'y a pas d'obligation de parité.

Monsieur le Président invite l'assemblée à procéder, dans les mêmes formes que l'élection du Président, à l'élection du 1^{er} Vice-président.

Election du 1^{er} Vice-président

1^{er} tour :

Sont candidats : Thierry BEAUJOUAN et Loïc MAILLET

	1^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	2
Nombre de votes nuls	1
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

Candidats	Nombre de voix
Thierry BEAUJOUAN	42
Loïc MAILLET	7

Monsieur Thierry BEAUJOUAN ...est élu 1^{er} Vice-Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 2^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Sont candidats : Roger MORAZIN et Pierre-Yves REBOUX.....

Roger Morazin expose les motifs de sa candidature.

Pierre-Yves Reboux expose les motifs de sa candidature.

	1^{er} tour
--	----------------------------

Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Candidats	Nombre de voix
Roger MORAZIN	14
Pierre-Yves REBOUX	37

Autres votes	Nombre de voix
Christophe RICAUD	1

Monsieur Pierre-Yves REBOUX est élu 2^{ème} Vice-Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 3^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Est candidat : Yannick LEGOURD.....

Yannick LEGOURD expose les motifs de sa candidature.

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	4
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Candidats	Nombre de voix
Yannick LEGOURD	47

Autres votes	Nombre de voix
Didier LE CHENECHAL	1

Monsieur Yannick LEGOURD est élu 3^{ème} Vice-Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 4^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Est candidat : Patrick BERTIN.....

	1^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	4
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Candidats	Nombre de voix
Patrick BERTIN	47

Autres votes	Nombre de voix
Roger MORAZIN	1

Monsieur Patrick BERTIN est élu 4^{ème} Vice-Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 5^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Sont candidats : Roger MORAZIN et Florence RIGAUD.....

Florence RIGAUD expose les motifs de sa candidature.

	1^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Candidats	Nombre de voix
Roger MORAZIN	13
Florence RIGAUD	39

Madame Florence RIGAUD est élue 5^{ème} Vice-Présidente de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 6^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Est candidat : Didier LE CHENECHAL.....

Didier LE CHENECHAL expose les motifs de sa candidature.

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	16
Nombre de votes nuls	3
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Candidats	Nombre de voix
Didier LE CHENECHAL	27

Autres votes	Nombre de voix
Roger MORAZIN	1
Joël GARCIA	3
Evelyne LEFEUVRE	1
Jean-Philippe MEHU	1

Monsieur Didier LE CHENECHAL est élu 6^{ème} Vice-Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 7^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Est candidate : Marie-Claire BRAULT.....

Marie-Claire BRAULT expose les motifs de sa candidature.

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	4
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Candidats	Nombre de voix
Marie-Claire BRAULT	47

Autres votes	Nombre de voix
Roger MORAZIN	1

Madame Marie-Claire BRAULT est élue 7^{ème} Vice-Présidente de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 8^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Est candidat : Hugues RAFFEGEAU.....

Hugues RAFFEGEAU expose les motifs de sa candidature.

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	10
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22

Candidats	Nombre de voix
Hugues RAFFEGEAU	37

Autres votes	Nombre de voix
Roger MORAZIN	1
Isabelle BRANTONNE	1
Joël GARCIA	2
Christophe RICAUD	1

Monsieur Hugues RAFFEGEAU est élu 8^{ème} Vice-Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 9^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Est candidat : Joël GARCIA.....

Joël GARCIA expose les motifs de sa candidature.

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	3
Nombre de votes nuls	4
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Candidats	Nombre de voix
Joël GARCIA	41

Autres votes	Nombre de voix
Véronique LE DUC	2
Antinéa LECLERC	2

Monsieur Joël GARCIA est élu 9^{ème} Vice-Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 10^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Est candidat : Mickaël TANGUY.....

Mickaël TANGUY expose les motifs de sa candidature.

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	8
Nombre de votes nuls	6
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20

Candidats	Nombre de voix
Mickaël TANGUY	32

Autres votes	Nombre de voix
Véronique LE DUC	2
Christophe RICAUD	1
Madeleine GUILLONET	2
Isabelle BRANTONNE	1

Monsieur Mickaël TANGUY est élu 10^{ème} Vice-Président de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Election du 11^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Sont candidats : Christophe VERON, Séverine GRIMAUULT, Isabelle BRANTONNE et Evelyne LEFEUVRE.....

Les candidats exposent les motifs de sa candidature.

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Candidats	Nombre de voix
Christophe VERON	11
Séverine GRIMAUULT	15
Isabelle BRANTONNE	18
Evelyne LEFEUVRE	7

Autres votes	Nombre de voix
Véronique LE DUC	1

2ème tour :

Sont candidats : Séverine GRIMAUULT et Isabelle BRANTONNE.....

Séverine GRIMAUULT expose les motifs de sa candidature.

Isabelle BRANTONNE expose les motifs de sa candidature.

	2^{ème} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Candidats	Nombre de voix
Séverine GRIMAUULT	29
Isabelle BRANTONNE	22

Madame Séverine GRIMAUULT est élue 11^{ème} Vice-Présidente de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Intervention :

Didier LE CHENECHAL demande une interruption de séance à 21h50.
Le Président accepte d'accorder une interruption de séance.

Election du 12^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Sont candidats : Jean-Philippe MEHU et Michèle MOTEL.....

Michèle MOTEL expose les motifs de sa candidature.

Jean-Philippe MEHU expose les motifs de sa candidature.

	1^{er} tour
Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	52

Majorité absolue	27
------------------	----

Candidats	Nombre de voix
Jean-Philippe MEHU	23
Michèle MOTEL	27

Autres votes	Nombre de voix
Madeleine GUILLONET	2

Madame Michèle MOTEL est élue 12^{ème} Vice-Présidente de Vallons Haute Bretagne Communauté.

Informations

Lecture de la charte de l' élu local par le Président

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux conseillers communautaires qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat sont jointes en annexe (*Annexe I*).

Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le jeudi 9 juillet 2020 , à 22 heures, 15 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

**Le Président
(ou son remplaçant)**



**Le Secrétaire
Philippe SALAUN**

Les Assesseurs

Marie-Thérèse MONVOISIN

Emilie BOUCHARD